

FICHE PRODUIT

Cyber/RC Pro TECH

Les entreprises qui exercent dans le secteur des nouvelles technologies sont exposées à de nombreux risques et notamment à des risques de cyber sécurité, d'interruption d'activité ou encore d'erreurs ou omissions technologiques.

Pour les aider à assurer la pérennité de leur entreprise ou encore leur réputation, AIG propose l'assurance combinée Cyber/RC Pro TECH, qui offre un ensemble de garanties complètes spécialement adaptées à leurs besoins.

A qui cette offre est destinée ?

Cette nouvelle offre s'adresse principalement à toutes les entreprises exerçant dans le domaine des nouvelles technologies telles que :



Cette offre combine les garanties :

Cyber

Gestion d'incident : prise en charge des frais de consultants - conseils juridiques, experts informatiques ou en gestion de crise en cas d'atteinte à la réputation – des frais de restauration et récupération des données, des frais de notification, des frais de monitoring et surveillance

Enquête et sanctions d'une autorité administrative : prise en charge des frais de défense suite à une enquête, et des sanctions pécuniaires assurables prononcées par une autorité administrative

Perte d'exploitation : prise en charge des pertes et frais supplémentaires d'exploitation subis en cas d'attaque cyber

En option :

- Cyber extorsion
- Carence du prestataire d'externalisation
- Investigation PCI-DSS
- Surconsommation téléphonique
- Cyber détournement de fonds

Responsabilité Civile

Responsabilité Civile Professionnelle : prise en charge des conséquences pécuniaires et des frais de défense résultant de toute réclamation introduite par un tiers à l'encontre de l'assuré mettant en jeu sa responsabilité civile dans le cadre de l'exercice des activités assurées et imputable à une faute professionnelle

Garanties additionnelles* :

- Documents et données confiées
- Frais d'atténuation du risque
- Factures impayées
- Perte d'un homme clé
- Atteinte à la réputation

Responsabilité Civile Cyber : prise en charge des conséquences pécuniaires et des frais de défense résultant de toute réclamation à l'encontre de l'assuré lors d'une atteinte aux données, une atteinte à la sécurité du système informatique, un manquement à l'obligation de notification, un événement médiatique imputable à l'assuré ou à un sous-traitant

Responsabilité Civile Exploitation : prise en charge des conséquences pécuniaires et des frais de défense résultant de toute réclamation introduite par un tiers à l'encontre de l'assuré mettant en jeu sa responsabilité civile dans le cadre de l'exercice des activités assurées et imputable à tout acte autre qu'une faute professionnelle :

- Faute inexcusable de l'employeur
- Faute intentionnelle d'un préposé

* nous vous invitons à vous référer aux termes et conditions du produit d'assurance combinée RC & Cyber TECH pour avoir de plus amples informations sur le fonctionnement des garanties additionnelles

Pourquoi choisir AIG ?

- Une équipe de souscription dédiée aux risques Cyber et Responsabilité Civile.
- Un savoir-faire technique et une expertise en gestion des sinistres reconnus.
- La capacité d'innover et de proposer des solutions sur mesure pour répondre aux problématiques de chaque client.
- Un contrat sur-mesure pour les entreprises du secteur des nouvelles technologies
- Un contrat simple, clair et complet
- Une limite de garantie commune Cyber / RC (hors RC Exploitation)
- Un texte qui présente séparément les garanties Couverture des frais / Dommages (Volet Cyber) et les conséquences pécuniaires et frais de défense (Volet Responsabilité Civile)
- Un assureur unique
- Des consultants agréés dont l'expertise est reconnue sur le marché
- Un accompagnement à l'international dans plus de 80 pays et juridictions

Territorialité

Le contrat couvre le souscripteur et ses filiales dans LE MONDE ENTIER, à l'exception des garanties « Responsabilité Civile Exploitation » et « Responsabilité Civile Après-Livraison (si souscrite), pour lesquelles le contrat couvre le souscripteur et ses filiales en FRANCE uniquement.

Contacts Souscription

Justine Rattoni

Justine.Rattoni@aig.com

Responsable Souscription Cyber
– France, Belgique & Luxembourg
et Responsable Souscription RC
Professionnelle – France

Lucie Bullet

Lucie.Bullet@aig.com

Souscriptrice

Florian Muller

Florian.Muller@aig.com

Souscripteur

Maxime Vioulac

Maxime.Vioulac@aig.com

Souscripteur

Nicolas Romero

Nicolas.Romero@aig.com

Souscripteur

Laura Vidal

Laura.Vidal@aig.com

Souscriptrice

Directions Régionales

Bordeaux

bordeaux@aig.com

Paris

idf@aig.com

Apporteurs de Proximité

apporteur.proximite@aig.com

Lille

lille@aig.com

Lyon

lyon@aig.com

Nantes

nantes@aig.com

Strasbourg

strasbourg@aig.com



Les assurances sont fournies par AIG Europe SA. Le présent document est fourni à titre informatif uniquement et ne peut en aucun cas servir de justificatif d'assurance. Ce document n'a pas de valeur contractuelle et ne saurait engager la responsabilité de la compagnie. L'offre est susceptible de varier selon les pays et peut ne pas être disponible dans tous les pays européens. L'étendue et les conditions d'application des garanties sont assujetties aux dispositions du contrat d'assurance, qui sont disponibles sur simple demande. Pour plus d'informations, vous pouvez visiter notre site internet: www.aig.com

AIG Europe SA – compagnie d'assurance au capital de 47 176 225 euros, immatriculée au Luxembourg (RCS n°B218806) dont le siège social est sis 35D Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.

Succursale pour la France : Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, 92400 Courbevoie - RCS Nanterre 838 136 463. Adresse Postale : Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, CS 60234, 92913 Paris La Défense Cedex - Téléphone : +33 1.49.02.42.22 - Facsimile : +33 1.49.02.44.04.